

Supplément pour période de pointe pour manutention spéciale

Loomis Express continue de fournir un service essentiel dans le contexte de la pandémie en cours pour répondre aux besoins de nos clients. Pour veiller à ce que les entreprises et les clients soient en mesure de répondre à leurs besoins d'expédition, et aussi pendant que la demande de services d'expédition continue d'augmenter, nous remplaçons la surcharge de la période de pointe (période des fêtes) par une réduction de la surcharge de la période de pointe comme suit:

Accessoire	Tarif actuel	Supplément pour période de pointe	Montant total incluant le supplément pour période de pointe
Manutention spéciale	Applicable à tout article ou article qui n'est pas emballé correctement en raison de sa nature (p. ex., taille, forme, contenu), y compris les seaux, les conteneurs, les pneus, les roulements à billes, les écrous, les boulons et les attaches, les liquides, les caisses en bois ou en métal et les articles non convoyables. 18\$ par colis	5\$ par colis	23\$ par colis
Surdimensionné	Applicable à tout colis dont au moins une dimension dépasse 60 pouces (152 cm) de longueur. 18\$ par colis	5\$ par colis	23\$ par colis
Poids excessif	Applicable à tout colis ou article dont le poids réel est supérieur à 32 kg (70 lb). 24\$ par colis	5\$ par colis	29\$ par colis
Supplément pour gros colis	Applicable à tout colis dont la longueur et la circonférence dépassent 130 pouces (330 cm) ou une dimension dépasse 96 pouces (244 cm) de longueur. La longueur est définie comme le côté le plus long du colis. La circonférence est la distance entre les deux plus petits côtés d'un colis ou d'un objet. Circonférence = 2(L+H) 75\$ par colis	40\$ par colis	115\$ par colis
« Overmax »	Applicable à tout colis qui dépasse l'une des limites de taille suivantes; - Tout côté unique dont la longueur est supérieure à 274 cm (108 pouces). - Le poids réel est supérieur à 68 kg (150 lb) - La longueur et la circonférence dépassent 165" (419 cm) (419 cm) La longueur est définie comme le côté le plus long du colis. La circonférence est la distance entre les deux plus petits côtés d'un colis ou d'un objet. La circonférence = 2(L+H). 150\$ par colis	775\$ par colis	925\$ par colis

Supplément pour période de pointe résidentiel

À compter du 16 janvier 2022, les clients qui remplissent l'une des deux conditions suivantes se verront facturer des frais de livraison résidentielle pour période de pointe à partir du 16 janvier. Les frais pour période de pointe résidentiels seront évalués en plus de la surtaxe résidentielle actuelle des clients sur tous les envois résidentiels. Pour la facturation, les frais pour période de pointe seront combinés aux frais courants du client.

Le tableau suivant présente le supplément résidentiel pour période de pointe qui sera appliqué au volume résidentiel à compter du 16 janvier lorsqu'un client remplit les conditions d'admissibilité au supplément en période de pointe.

Frais	Période de référence	Indice en période de pointe	Frais par envoi
Surtaxe résidentielle pour période de pointe	Mars 2021	110 à 199	0.30\$
		200 à 300	0.60\$
		Plus de 300	0.90\$

Condition 1:

- Les clients qui ont expédié plus de 7 000* colis en moyenne par semaine entre le 1^{er} mars 2021 et le 16 juillet 2021, ou toute semaine ultérieure à cette date, si la période de pointe reste en vigueur et que le volume hebdomadaire dépasse les valeurs d'indice pour période de pointe indiquées dans le tableau ci-dessus. Un supplément pour période de pointe résidentiel s'appliquera à tous les envois résidentiels en fonction de l'indice pour période de pointe atteint, tel que déterminé par Loomis Express à sa seule discrétion.

Condition 2:

- Les clients dont la croissance du volume atteint une valeur d'indice pour période de pointe de 300 ou plus par rapport à la période de référence, à partir du 16 janvier 2022, si le supplément de pointe résidentiel reste en vigueur. Le supplément pour période de pointe résidentiel s'appliquera à tous les envois résidentiels en fonction de l'indice en période de pointe atteint, tel que déterminé par Loomis Express à sa seule discrétion.

L'indice pour période de pointe est calculé selon la formule suivante :

Indice pour période de pointe = (volume hebdomadaire mesuré/volume hebdomadaire de la période de référence) x 100.

*Pour les semaines comportant des jours fériés, la valeur moyenne hebdomadaire sera calculée au prorata des jours de travail normaux de Loomis Express pendant les semaines sans jour férié.